

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/236 du 29 septembre 2020 62/1334 63/1315

En vigueur à partir du 1 septembre 2020

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19; 01-09-2020.

Suite à la communication sur le site internet de l'INAMI relative à l'arrêt de la mesure " Augmentation des honoraires et du remboursement pour les visites d'un infirmier à domicile" au 31 août 2020, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Pseudocodes nomenclature supprimés:

419252, 419274, 419296 et 419311

Date d'application :

Ces 4 pseudocodes sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} mars 2020 jusque et y compris le 31 août 2020.

Ces 4 pseudocodes ne sont plus applicables pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} septembre 2020.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie
Directeur général a.i.

Annexes : nihil